

Date de convocation : 26 février 2026
Nombre de membres : 14
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2026

Le deux mars deux milles vingt-six, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, Maire.

Élus présents : Arnaud BREUIL, Éric AUPY, Cindy BERCHER, Aline BRIANÇON, Philippe CAROFF, Christine GOURIELLEC, Martial GUYARD, Murielle GUYARD, Jean-Claude LOZACH, Alexandra PERRIN, Monique DELAPLANCHE,

Élus absents et représentés : Quentin VERNIERS par Arnaud BREUIL

Élus absents excusés : -

Élus absents : Sylvain GILLES, Corinne LE CORNEC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

1. Nomination du secrétaire de séance

Christine GOURIELLEC est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du 9 décembre 2025

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 décembre 2025 est approuvé à la majorité.

Pour : 11 – Abstention : 1 (Jean-Claude LOZACH)

3. Délibération : complément pour les travaux de l'église

Monsieur le Maire indique que les travaux qui ont été réalisés au cours des dernières années arrivent à leur terme. Ils concernent, d'une part, ceux initiés lors du précédent mandat qui portaient sur la restauration de la dalle funéraire Jacques de Harvard et, d'autre part, les statuettes et le triptyque, dont nous avons eu confirmation par la DRAC de la fin la restauration. La réinstallation interviendra à l'issue de la fin des travaux de restauration des boiseries.

Pour rappel, lors des derniers travaux, il a été observé des attaques d'insectes xylophages sur de nombreuses boiseries autour de la sacristie. Ces dommages ont nécessité le lancement d'une nouvelle série de travaux : démontage des boiseries, traitement et réinstallation de celles-ci. L'entreprise qui est intervenue a récemment constaté des détériorations nécessitant le remplacement du plancher menant à la sacristie, les bois de lambourdes et les compléments de plancher en sapin. Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 2156 € TTC.

Le montant total des investissements engagés pour l'Église au cours des six dernières années se porte à 52 000 €. Ces opérations ont pu, pour certaines, bénéficier d'aides de l'État et du Département d'Eure-et-Loir grâce au Fonds départemental d'investissement de 30 à 50 %.

Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux supplémentaires avant les opérations de réinstallation, le Conseil municipal décide à la majorité de confier à l'entreprise ATHEM les travaux complémentaires pour un montant de 2156 €.

Pour : 11 – Abstention : 1 (Jean-Claude LOZACH)

4. Délibération : entretien du terrain situé impasse de la Source à Senantes

Rappel : le terrain concerné appartient à l'ensemble des propriétaires de l'impasse de la Source à Senantes. Bien que la commune ait entretenu cet espace pendant plusieurs décennies, le Conseil municipal, lors de sa séance du 6 octobre 2025, a majoritairement voté contre le maintien de l'entretien du terrain.

Monsieur le Maire indique que la délibération de ce jour n'a pas pour objectif de revenir sur la délibération du 6 octobre 2025. Les propriétaires de l'impasse ont pris acte de cette décision et prendront dorénavant à leur charge la suite de l'entretien de leur terrain.

Cela a fait l'objet d'une réunion entre le Maire et ses adjoints, et des représentants des riverains de l'impasse. Les propriétaires ont alors formulé une demande ; à savoir une remise en état préalable du terrain.

Monsieur le Maire propose qu'une remise en état (uniquement un passage du rototonde et une tonte) dudit terrain soit effectué par l'employé communal afin de faciliter l'entretien ultérieur par les riverains. Le Conseil municipal rappelant la nécessité de ne plus intervenir pour l'entretien de parcelles privées

Pour : 8 - Contre : 1 - Abstention : 3

5. Délibération : demande de subventions

Monsieur le Maire propose de sursoir aux demandes de subventions reçues et de les transmettre au prochain Conseil municipal lors du vote du budget 2026.

Monsieur Éric AUPY interroge Monsieur le Maire sur les raisons pour lesquelles le Conseil municipal n'examine pas le Compte Administratif 2025. Monsieur le Maire rappelle qu'il est d'usage que le budget primitif soit adopté par le nouvel exécutif communal, qui sera élu dans les prochaines semaines. Il précise également que le Compte Administratif est désormais intégré au Compte Financier Unique (CFU), lequel regroupe le Compte de Gestion et le Compte Administratif (votés précédemment avant 2024).

6. Point d'information : cimetière, déplacement d'un achat de concession.

Rappel : la municipalité est confrontée à un problème d'organisation des concessions du cimetière réparti en quatre carrés. Des démarches ont été entreprises auprès des propriétaires concernés afin d'envisager un déplacement de tombes pour libérer de l'espace et permettre aux engins de manutention d'accéder sans difficulté au carré du fond.

Monsieur le Maire propose de poursuivre la discussion avec les propriétaires et de renvoyer au prochain Conseil municipal la décision.

7. Questions diverses

Information Eure-et-Loir Numérique

Dans le cadre de son programme national de fermeture du réseau cuivre, Orange a publié les dates officielles de la fermeture commerciale et de la fermeture technique sur chaque commune. Concernant

la commune de Senantes, la fermeture commerciale interviendra le 31/01/2026 et la fermeture technique est programmée pour le 31/01/2027.

Dans un courrier du 4 février dernier, Eure-et-Loir Numérique a précisé que la liste des personnes concernées pourra être communiquée sur demande de la Mairie dans les 12 mois suivants la fermeture technique.

Tableau de l'Annonciation

Par arrêté préfectoral de la Direction régionale des Affaires culturelles en date du 23 janvier 2026, la toile peinte maître-autel, représentant l'Annonciation et datant du XVIIème siècle, a été inscrite au titre des Monuments historiques d'Objets mobiliers conservés dans l'Eglise Saint-Pierre de Senantes.

Parcours découverte de la commune

En sa qualité de vice-président de la Communauté de Communes en charge du Tourisme, Monsieur le Maire a validé le « bon à tirer » des panneaux. Les emplacements, préalablement identifiés par la municipalité, ont fait l'objet d'un marquage par le réalisateur. Les panneaux pourraient être installés avant la fin du mois de mars 2026.

Monsieur le Maire enverra aux conseillers un relevé des points d'emplacements des panneaux.

Enquête sur les énergies renouvelables (EnR).

Monsieur Éric AUPY demande quelle suite a été donnée à cette enquête.

Monsieur le Maire rappelle que l'État avait décidé de lancer un plan d'accélération des EnR. Chaque région, puis chaque département et Communauté de Communes ont été interrogés afin d'évaluer les plans et d'en mesurer la faisabilité à l'échelle du territoire communautaire. Trois énergies étaient concernées, le biomasse, l'éolien et le solaire. Le Conseil municipal s'était positionné contre la cartographie sur la biomasse et l'éolien, en raison des nuisances potentielles pour les habitants, tant sur le plan visuel que du fait de l'augmentation du trafic de poids lourds. Les communes voisines, au sein de la Communauté de Communes d'Eure-et-Loir des Portes Eulériennes d'Ile-de-France se sont réunies pour s'assurer conjointement que des projets acceptés par l'une d'entre elles, n'aient pas d'impact sur les autres (visuels et aménagement).

Affichage de la limite de vitesse « 30 km/h »

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021, le Conseil municipal s'était prononcé défavorablement à une limitation de vitesse à « 30 km/h » dans la traversée des hameaux. Monsieur le Maire précise toutefois que le déplacement des panneaux d'entrée des hameaux a, sur la base des relevés réalisés alors, permis d'enregistrer une réduction de la vitesse.

L'étude que le département nous avait remise pourra servir de base à la réintégration de cette question.

Installation de deux bancs

La commune a réinvesti dans l'achat de deux bancs, dont l'un en pierre pour être installé à proximité de la chapelle. L'autre banc en bois pourra être positionné à proximité de l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.